

Appel d'Offres à procédure simplifiée N°04/2024 «Développement d'un portail d'identification des vulnérabilités pour l'Agence Nationale de la Cybersécurité –ANCS»

1- Objet :

L'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCS), se propose de lancer un appel d'offres à procédure simplifiée, pour le développement d'un portail d'identification des vulnérabilités pour les applications et services en ligne, composé d'un seul lot comportant les phases suivantes:

- **Phase I: Etude des besoins**
- **Phase II: Conception du portail**
- **Phase III: Développement et sécurisation du portail**
- **Phase IV: Test, Formation, Documentation, validation finale et mise en production**

Le lot est indivisible : Chaque offre doit comprendre la totalité des prestations de chaque phase du projet.

Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base sans variante. Une offre comprenant une variante ou plus, sera éliminée.

2- Conditions de participation :

Peuvent participer à cet appel d'offres, les sociétés de service en ingénierie informatique du droit tunisien ayant une expérience confirmée dans le développement des portails modernes, répondants aux critères explicités dans le cahier des charges et justifiant des conditions requises pour l'exécution du présent marché.

3- Retrait des dossiers :

Les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offres peuvent télécharger le cahier des charges à partir du système TUNEPS : www.tuneps.tn.

4- Présentation et envoi des offres :

La participation à cet appel d'offres se fera uniquement à travers le système d'achats publics en ligne « TUNEPS ». Chaque soumissionnaire doit présenter avec son offre une caution provisoire, faute de quoi toute l'offre sera rejetée d'office. Les montants de la caution provisoire est égal à mille (1000) dinars:

5 -Date limite de la réception des offres :

La date limite de la réception des offres est fixée pour **le jeudi 13 février 2025 à 10h:00**. L'originale de la caution provisoire doit être déposée au plus tard le même jour et à la même heure que la date limite de réception des offres, directement ou par poste, dans une enveloppe anonyme scellée et fermée, au bureau d'ordre de l'ANCS, à l'adresse suivante: Agence Nationale de la Cybersécurité, 49 Av Jean- Jaurès 1000 Tunis – Tunisie et portera l'indication suivante: «A NE PAS OUVRIR » Appel d'offres à procédure simplifiée N°04/2024 « Développement d'un portail d'identification des vulnérabilités» et sans aucune indication sur le nom du soumissionnaire. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANCS faisant foi. L'ANCS décline toute responsabilité concernant les offres qui seraient parvenues après la date limite de la réception des offres.

6- Validité des offres :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

7- Ouverture des plis :

L'ouverture des offres aura lieu au siège de l'ANCS à travers l'application TUNEPS, le jeudi 13 février 2025 à 11h:00. Les résultats de l'ouverture des offres seront publiés le jour même sur le site web : www.tuneps.tn.

